

Carrard Consulting SA

Aux créanciers de Banque Privée
Espírito Santo SA en liquidation

Lausanne, le 1^{er} mars 2017

Banque Privée Espírito Santo SA en liquidation (BPES): Circulaire à l'attention des créanciers de BPES – état des opérations de liquidation à la fin de l'année 2016

Madame, Monsieur,

Cette circulaire a pour objet de présenter de façon synthétique aux créanciers de BPES l'état d'avancement des opérations de liquidation à la fin de l'année 2016. Elle renseigne les créanciers sur les démarches importantes qui ont été entreprises par le liquidateur ainsi que sur les principales opérations de liquidation en cours et à venir. Son contenu ne peut être exhaustif mais tend à renseigner au mieux les créanciers sur la situation à ce jour, ceci dans un souci de transparence. Le liquidateur ne donne aucune garantie quant au contenu des informations communiquées, dont l'exactitude et la véracité ne dépendent pas exclusivement du liquidateur.

Cette circulaire est envoyée par voie postale aux créanciers dont le nom et l'adresse sont connus du liquidateur. Elle est également publiée sur le site internet du liquidateur.

1. Déroulement des opérations de liquidation et situation du personnel

Comme annoncé dans la circulaire portant sur les opérations de l'année 2015, les activités de liquidation se déroulent désormais exclusivement dans les locaux de Carrard Consulting SA, à Lausanne.

BPES rémunérait 133 employés avant la faillite. Tous les employés n'ont pas été repris par la masse en faillite ; seuls 83 employés étaient encore rémunérés par la masse en faillite en date du 25 octobre 2014, lesquels ont été progressivement licenciés. La masse en faillite ne rémunère plus aucun employé depuis le 30 juin 2016.

2. Activité bancaire poursuivie et systèmes informatiques

Afin de diminuer les coûts de la liquidation et considérant la réduction des avoirs d'anciens clients encore déposés auprès de BPES, le liquidateur a décidé de ne plus maintenir l'infrastructure existante (notamment informatique) nécessaire au suivi et à la comptabilisation des avoirs de clients, en particulier le logiciel bancaire Avaloq. Cette infrastructure coûteuse a été remplacée par une comptabilisation simplifiée (sur base Excel), qui est opérationnelle depuis le 30 juin 2016, avec des fonctionnalités réduites pour satisfaire essentiellement aux besoins de la liquidation. La mise en place d'une solution simplifiée a permis d'économiser plusieurs centaines de milliers de francs à la masse en faillite.

Ce passage d'un logiciel bancaire complexe à une infrastructure simplifiée a été longuement et minutieusement préparé par le liquidateur et des prestataires externes. Les premiers mois d'exploitation montrent que cette solution fonctionne sans préjudice pour les anciens clients dont les avoirs sont encore déposés auprès de BPES pour les raisons évoquées ci-après (voir le chiffre 5).

Le contrat d'externalisation des ressources de *back-office* avec la société SR opérations SA a ainsi pu prendre fin le 31 août 2016.

A ce jour, la masse en faillite mandate encore une seule personne, à raison d'environ 4 jours par mois, afin de procéder aux opérations sur titres et aux réconciliations des avoirs avec les dépositaires de BPES.

3. Archivage électronique des données

Le processus d'archivage électronique des données est en cours. Pour rappel, l'archivage des données, qui est une obligation légale du liquidateur, a été confié à la société SR opérations SA, à Gland, Suisse, après que le liquidateur a procédé à un comparatif de plusieurs offres durant l'année 2015.

Près de 90% des données électroniques ont désormais été extraites des logiciels utilisés par la banque lors de son exploitation et plus de 70% de ces données ont déjà été ingérées dans la solution d'archivage, qui devrait être à disposition du liquidateur avant l'échéance du premier trimestre 2017. Le processus d'archivage, qui devait initialement être achevé à fin 2016, a été ralenti par la nécessité d'extraire des données en réponse à des requêtes d'autorités, avant tout pénales, ainsi que de fournir à certaines entités du groupe Espírito Santo l'accès à des données les concernant.

4. Paiement des dépôts privilégiés

Le paiement des dépôts privilégiés est une tâche prioritaire du liquidateur selon la législation.

Le montant des dépôts privilégiés dû à la date du 19 septembre 2014 s'élevait environ à CHF 19.7 millions.

A fin 2016, un montant de CHF 17.1 millions avait été transféré aux bénéficiaires de dépôts privilégiés, le solde dû s'expliquant essentiellement par l'absence d'instructions de paiement des bénéficiaires ou par des mesures de séquestre prononcées par des autorités pénales.

5. Transfert des avoirs ségrégués

Au jour de l'ouverture de la faillite, le montant total des titres déposés auprès de BPES (AUM) s'élevait à plus de CHF 5.5 milliards. Il convient de distinguer les avoirs ségrégués concernant des entités du groupe Espírito Santo (en particulier les placements fiduciaires auprès de ces entités ainsi que les *bonds* et *notes* émis par celles-ci) des valeurs mobilières (ou titres) d'autres émetteurs (avoirs dits « non GES »). Ces dernières représentaient au 19 septembre 2014 un total de plus de 13 mille positions¹, évaluées à CHF 2.2 milliards et réparties auprès de plus de 60 dépositaires, en Suisse comme à l'étranger.

La loi fait obligation au liquidateur de procéder au transfert des avoirs ségrégués libres de prétentions ou de droits de tiers et de poursuivre leur comptabilisation. Pour rappel, afin de réduire les coûts importants liés à la poursuite d'une activité bancaire, les titres pour lesquels aucune instruction de transfert n'avait été reçue ont été vendus (dans la mesure de leur caractère réalisable) durant l'année 2015 après une ultime mise en demeure de la part du liquidateur.

A la date du 28 décembre 2016, il ne reste plus que 500 positions (environ) de titres non GES en compte auprès de BPES, qui peuvent être réparties en trois grandes catégories :

- Les positions de titres détenues par d'anciens clients de BPES : ces positions sont toujours déposées auprès de BPES en raison de contraintes juridiques (essentiellement en couverture des prétentions de la masse en faillite ou en raison de séquestres prononcés par les autorités pénales) ou de leur caractère difficilement transférable ;
- Les positions de titres détenues par ES Bankers (Dubai) Limited : leur transfert s'inscrit dans le cadre du *Settlement Agreement* du 17 juin 2015 (voir à ce sujet la Circulaire n° 5 du liquidateur à l'attention des créanciers de BPES) ;
- Les positions de titres détenues sur le portefeuille *nostro* de BPES.

Pour les titres des sociétés du groupe Espírito Santo, l'activité du liquidateur s'est concentrée sur les modalités permettant à leurs titulaires de faire valoir leurs créances auprès des sociétés émettrices en faillite (cf. chiffre 6 ci-dessous).

¹ A savoir une catégorie de titres (par exemple le titre portant le numéro ISIN [...]) pour un client.

6. Production de créances dans les sociétés du groupe Espírito Santo

Le liquidateur mène depuis l'ouverture des faillites des sociétés Espírito Santo International S.A. (« ESI »), Rio Forte Investments SA (« Rio Forte »), ESFIL – Espírito Santo Financière S.A. (« ESFIL ») et Espírito Santo Financial Group S.A. (« ESFG »), des analyses complexes et des investigations approfondies afin de déterminer le sort juridique des créances résultant de placements effectués par BPES pour le compte des anciens clients de la banque dans ces sociétés du groupe Espírito Santo.

Après de longues discussions, les curateurs de ces sociétés et le liquidateur de BPES sont parvenus à un accord, qui est décrit dans la Circulaire n° 8 du liquidateur à l'attention des créanciers de BPES et dont la teneur peut être résumée comme suit :

- Le délai de production dans les sociétés ESI et Rio Forte a été repoussé au 31 mai 2017 (le délai de production dans les sociétés ESFIL et ESFG n'est à la connaissance du liquidateur pas encore fixé) ;
- BPES fera valoir directement dans les faillites des sociétés ESI, Rio Forte, ESFIL et ESFG les créances découlant des *notes* et *bonds* émis par ces sociétés et placés dans les portefeuilles des anciens clients auprès de BPES ;
- En revanche, il appartiendra aux anciens clients de BPES de faire valoir directement et personnellement dans les faillites des sociétés concernées les créances découlant des placements fiduciaires effectués par BPES auprès d'ESI et de RFI, en son nom, mais pour le compte des anciens clients de BPES. Aucun acte de cession préalable n'est nécessaire, la cession étant intervenue de par la loi en raison de la faillite de BPES.

Pour plus de détails, les créanciers sont renvoyés à la Circulaire n° 8 précitée.

7. Inventaire des actifs et réalisation

a) Général

L'inventaire des actifs sera mis à disposition des créanciers après le dépôt de l'état de collocation (voir le chiffre 8 à ce sujet).

De façon synthétique, les éléments suivants peuvent être communiqués aux créanciers :

- Les liquidités à disposition de la masse en faillite s'élèvent au 31 décembre 2016 à CHF 69 millions ;
- Une prétention révocatoire de BPES a fait l'objet d'une transaction avec la société ES Bankers (Dubai) Limited (« ESBD ») pour un montant de USD 13 millions, dont USD 5 millions avaient déjà été encaissés par la masse

en faillite de BPES en 2015. Un montant supplémentaire de USD 7.4 millions a été encaissé durant l'année 2016, le paiement du solde (USD 600'000) étant garanti lorsque les conditions posées dans la transaction, liées au transfert des titres à ESBD, seront réalisées ;

- Des crédits, en blanc ou assortis de sûretés constituées de titres du groupe ou de titres hors groupe, s'élèvent à CHF 122 millions. Un montant de l'ordre de CHF 15 millions a été recouvré ou remboursé à ce jour ; les crédits restants seront soit recouverts par la masse, soit offerts en cession aux créanciers ;
- Des œuvres d'art et des titres *nostro* ont été vendus pour un montant de près de CHF 600'000 durant l'année 2016.

En outre, le liquidateur a également été en mesure d'encaisser des produits de liquidation, notamment un montant de CHF 400'000 de la part d'ESBD à titre de participation aux coûts du système d'exploitation bancaire pour l'année 2016 (notamment les coûts de la licence Avaloq).

b) HSZH Verwaltungs AG (anciennement Hyposwiss Privatbank AG)

Le liquidateur de BPES a été autorisé par la Commission des créanciers de BPES et par la FINMA à ouvrir action en justice afin de faire valoir les prétentions révocatoires de la masse contre HSZH Verwaltungs AG (« Hyposwiss »).

Une requête de conciliation a ainsi été déposée en date du 8 décembre 2016 devant les autorités judiciaires compétentes zurichoises pour un montant de CHF 1.2 millions. Ces prétentions font suite au paiement d'un montant transactionnel relatif à une créance non échue d'Hyposwiss quelques jours avant la faillite de BPES.

8. Etat de collocation

Le dépôt de l'état de collocation durant le premier semestre 2017 est l'un des objectifs prioritaires du liquidateur.

Les créances sont en cours de vérification par le liquidateur, dans le but d'atteindre les objectifs fixés dans les délais impartis.

9. Commission des créanciers de BPES

La Commission des créanciers de BPES, instituée par une décision de la FINMA du 19 mai 2016, s'est réunie 6 fois depuis sa constitution. La Commission des créanciers a notamment délibéré sur les sujets suivants :

- Traitement des créances en dommages-intérêts dans le cadre de l'état de collocation ;
- Validation du calendrier et du budget des prochaines étapes de la liquidation ;

- Position de la masse en faillite dans le cadre des procédures judiciaires ouvertes à son encontre par des tiers ;
- Position de la masse en faillite dans le cadre des règlements amiables en lien avec des prétentions de tiers ou des prétentions de la masse en faillite contre des tiers ;
- Validation de l'ouverture d'une procédure judiciaire par la masse en faillite contre HSZH Verwaltungs AG (anciennement Hyposwiss Privatbank AG – voir le chiffre 7) ;
- Position de la masse en faillite dans le cadre des requêtes du *US Department of Justice* (programme américain) ;
- Validation des honoraires passés du liquidateur (voir le chiffre 10 ci-après).

10. Frais de la masse en faillite

Le décompte détaillé des frais de la masse est remis mensuellement à la FINMA. Conformément à l'article 36 alinéa 2 OIB-FINMA, le compte final est soumis à l'approbation de la FINMA à l'issue de la liquidation.

A la date du 31 décembre 2016, les frais de la masse en faillite à compter de l'ouverture de la faillite s'élèvent environ à CHF 29 millions (sans prise en considération des produits de liquidation encaissés à compter du 19 septembre 2014).

Les frais de la masse ont été engagés afin de procéder aux opérations de liquidation proprement dites mais également, dans une mesure très importante (que le liquidateur estime à plus de 50% des coûts totaux), aux fins de conserver les ressources humaines, techniques et informatiques pour procéder à la distraction des avoirs ségrégués en faveur des anciens clients de BPES, dont le montant au jour de la faillite dépassait CHF 5.5 milliards, ainsi qu'aux activités liées à la détention de ces avoirs (notamment les relations et le *reporting* aux autorités pénales, civiles et administratives suisses et étrangères).

Les frais de la masse se répartissent comme suit :

- | | |
|---|-------------------|
| - Salaires et frais de personnel : | CHF 9.75 millions |
| - Information/communication/technologie : | CHF 5.25 millions |
| - Frais de locaux et d'installations : | CHF 2 millions |
| - Honoraires de Carrard Consulting SA : | CHF 9.1 millions |
| - Mandataires externes : | CHF 2 millions |

- Honoraires de la Commission de surveillance :	CHF 135'000
- <i>Settlement Agreement</i> avec une entité du groupe (chiffre 11 ci-dessous) :	CHF 750'000
- Frais généraux :	<i>pm</i>
Total :	CHF 29 millions

L'Annexe 1 détaille l'évolution des frais de la masse à compter du 19 septembre 2014.

Les honoraires du liquidateur ont été analysés par la Commission des créanciers pour la période s'étendant du 19 septembre 2014 au 31 décembre 2016 ; la Commission des créanciers n'a formulé aucune objection s'agissant des honoraires du liquidateur pour cette période.

11. Prétentions de la société ESB

Les liquidateurs d'ESB ont fait valoir des prétentions contre la masse en faillite de BPES d'un montant de l'ordre de CHF 5.8 millions en raison de la passation d'ordres de souscription pour des parts d'un fonds UBS (LUX) Money Market Fund quelques jours avant la faillite. Ces ordres n'ont pas été exécutés et ont privé ESB des parts de fonds concernées.

Après négociation et sollicitation d'avis de droit, les liquidateurs d'ESB et le liquidateur de BPES sont convenus de transiger ce litige pour un montant final de CHF 750'000 en faveur de la masse en faillite d'ESB (ce montant a déjà été versé par la masse en faillite de BPES et ne figure donc pas dans les liquidités à disposition de la masse figurant au chiffre 7).

Cette transaction a été approuvée par la Commission des créanciers de BPES.

12. Prochaines étapes de la liquidation

Les prochaines étapes de la liquidation sont décrites ci-dessous. Il convient toutefois de réserver les éventuelles difficultés que le liquidateur pourrait rencontrer dans l'accomplissement de ses tâches. Au nombre de celles-ci s'inscrivent les exigences qui pourraient résulter pour la masse de la réglementation ou des requêtes *ad hoc* d'autorités américaines (FATCA, *qualified intermediaries*, fourniture d'informations au *US Department of Justice*) ainsi que des nouvelles normes en matière d'échange automatique de renseignements.

Les premiers mois de l'année 2017 seront consacrés à la finalisation et au dépôt de l'état de collocation ainsi qu'à la production des créances dans les faillites des sociétés luxembourgeoises (voir le chiffre 6 ci-avant).

Le dépôt de l'état de collocation permettra ensuite au liquidateur de procéder à la cession aux créanciers des prétentions que la masse n'entend pas exercer elle-même. Les autres opérations de réalisation seront exercées par la masse durant l'année 2017.

Les opérations de décommissionnement et d'archivage électronique des données devraient également être achevées durant le premier semestre 2017.

13. Invitation à consulter le site internet

Le liquidateur publie des informations sur le site internet de BPES, dont l'adresse est la suivante : www.liquidator-bpes.ch. Nous vous invitons à vous y rendre régulièrement afin de prendre connaissance de ces informations.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Liquidateur, Carrard Consulting SA

Annexe 1 – Frais de la masse

Etat et projection des charges & produits de la masse en faillite pour 2016

Charges	Report Cumul 2014/2015	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Cumul 2016	Cumul 2016 avec report 2014/2015
Salaires et frais personnel	8'929'854	174'340	94'479	105'546	132'954	98'177	84'006	57'825	39'797	0	15'750	0	2'823	805'698	9'735'552
Information - Communication - Technologie	2'772'580	189'930	129'285	260'444	252'244	387'789	459'149	25'564	224'080	12'127	26'884	392'712	100'634	2'460'841	5'233'421
¹⁾ Honoraires Carrard Consulting SA	6'005'527	298'067	293'584	259'229	277'667	235'714	281'815	202'535	202'947	230'990	270'591	260'134	275'970	3'089'243	9'094'770
¹⁾ Honoraires Kellerhals Carrard	928'143	11'284	5'771	2'261	2'660	3'631	9'098	4'813	5'124	2'121	7'270	15'537	7'822	77'391	1'005'534
Honoraires Commission de surveillance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57'967	0	0	76'086	134'054	134'054
Autres avocats/mandataires externes	752'942	34'269	27'041	7'757	6'449	13'757	8'391	17'721	4'341	4'317	6'423	16'398	139'624	286'489	1'039'431
Frais locaux/installations	1'925'743	21'528	10'839	3'308	0	4'920	0	0	0	0	0	102	0	40'696	1'966'439
Frais généraux	68'877	3'356	18	150	712	705	235	125	354	249	0	215	514	6'634	75'511
Settlement Agreement II avec ESBD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	750'000	750'000	750'000
TOTAL FRAIS	21'383'666	732'774	561'017	638'694	672'686	744'693	842'694	308'583	476'643	307'772	326'918	685'097	1'353'474	7'651'044	29'034'710

Produits	Report Cumul 2014/2015	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Cumul 2016	Cumul 2016 avec report 2014/2015
Commissions nettes ventes/transferts titres	146'066	-24'361	-1'542	54'685	12'164	5'504	7'519	-103'538	-59'298	-67'238	-52'454	-35'550	-56'242	-320'351	-174'285
Honoraires prestations services CBH	404'500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	404'500
Honoraires prestations services ESBD	0	0	0	0	0	0	400'000	0	0	0	0	0	0	400'000	400'000
Honoraires prestations services BPES Lisbonne	538'060	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	538'060
²⁾ Revenus divers/extraordinaires	51'235	122	312'848	127'507	234	31'494	4'857	0	3'778	0	2'445	0	24'218	507'503	558'738
TOTAL PRODUITS	1'139'861	-24'239	311'307	182'192	12'398	36'998	412'376	-103'538	-55'520	-67'238	-50'009	-35'550	-32'025	587'152	1'727'013
COÛTS NET DE LA MASSE	20'243'805	757'013	249'710	456'501	660'288	707'695	430'318	412'122	532'163	375'010	376'927	720'646	1'385'498	7'063'892	27'307'697

¹⁾En 2014/2015, les notes d'honoraires affichées étaient TTC. Pour l'année 2016, les montants HT seront affichés.

²⁾Février: Montant remboursé par Schellenberg pour le mandat qui leur avait été attribué en 2014.

Mars: Excédent reçu de la Mobilière (LAA + APG) pour 2012-2014 et 2015.